- 6. Quel nombre de boisseaux de blé et quels frais fixes du boisseau (en cents) a-t-on utilisés pour calculer les montants dus pendant la campagne agricole de 1971-1972?
- 7. Quels intérêts moratoires a-t-on versés sur les paiements concernant la campagne agricole de 1971-1972?

## L'hon. Otto E. Lang (ministre chargé de la Commission du blé): 1. Le 13 octobre 1971.

- 2. et 3. (i) \$62,116,018.42; (ii) 284, 587,046 boisseaux; (iii) .05980 cents le boisseau par jour; (iv) \$2, 658,999.04; (v) L'intérêt a été calculé selon le taux que la Commission canadienne du blé a payé aux banques à charte entre le 1er août 1970 et le 12 octobre 1971.
- 4. Compte de la mise en commun 1969-1970: \$38,588,326.65. Compte de la mise en commun 1970-1971: \$23,527,691.77.
- 5. (1) 14 octobre 1971: \$7,710,000; (ii) 9 novembre 1971: \$2,570,000.
- 6. (i) 155, 258,272 boisseaux; (ii) .05426 cents le boisseau par jour.
- 7. Les paiements en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé sont normalement effectués à la fin de chaque mois pour lequel ils sont dus. Lors de la campagne agricole 1971-1972, des versements anticipés ont été faits à la Commission du blé pour les mois d'octobre et de novembre afin de compenser tous les intérêts qui auraient pu s'accumuler durant l'année en cours.

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

### Question nº 203-M. Skoberg:

- 1. Comment s'appelle le président du Conseil canadien des normes?
  - 2. Quelles sont ses attributions?
- 3. Quels sont la rémunération, les honoraires ou le traitement qu'il reçoit du gouvernement?
- 4. Le titulaire du poste est-il membre du conseil d'administration de certaines sociétés et, dans l'affirmative, de quelles sociétés s'agit-il?

# M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le brigadier général Jean-P. Carrière.

- 2. Veiller à ce que le Conseil canadien des normes procède à l'exécution des objectifs énoncés dans la loi sur le Conseil canadien des normes pour encourager et promouvoir la normalisation volontaire au Canada et la participation du Canada à des activités internationales de normalisation.
- 3. \$150 pour chaque jour qu'il est engagé dans l'exécution de ses fonctions à titre de président du Conseil canadien des normes, et les frais de voyage occasionnés par l'exercice de ses fonctions.
- 4. Le brigadier général Carrière est membre du conseil d'administration des sociétés suivantes: Mutual Life Assurance Company of Canada; Combined Engineered Products Ltd; Canadian Oxygen (1963) Ltd.; Bell Asbestos Mines Ltd.; Canadian Stebbings Engrg. & Mfg. Co. Ltd.; Franki Canada Ltd.

### LES ATTACHÉS MILITAIRES DE L'AVIATION

### Question nº 208-M. MacLean:

- 1. Combien d'attachés étrangers, y compris ceux de l'aviation et de la marine, étaient postés à Ottawa a) en 1961 et b) en 1971?
- 2. Quel pays ces attachés représentaient-ils respectivement?
- 3. Au cours de la même période, le Canada a) a-t-il refusé d'accepter des attachés étrangers et, dans l'affirmative, quels pays

ces attachés représentaient-ils, b) le Canada a-t-il informé certains pays ayant une ambassade au Canada, qu'il serait préférable que leur personnel ne comprenne pas d'attaché militaire et, dans l'affirmative, de quels pays s'agit-il?

# L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux affaires extérieures): 1. a) 35 b) 34

- 2. a) Allemagne (2); Belgique; Espagne; États-Unis (6); France; Grande-Bretagne (11); Italie; Pays-Bas; Pologne (2); Tchécoslovaquie; Turquie; URSS (5); Venezuela (2); b) Allemagne; Argentine; Brésil; Chili; Espagne; États-Unis (4); France; Grande-Bretagne (10); Italie; Malaysia; Pays-Bas; Pologne (2); République dominicaine; Tchécoslovaquie; Turquie; URSS (4); Venezuela (2).
- 3. La réponse aux parties *a*) et *b*) est affirmative mais il n'est pas jugé nécessaire d'en révéler les détails.

# QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES ENVOIS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

#### Question nº 70-M. McCleave:

- 1. En 1971, quels envois de marchandises, d'équipement, de nourriture et de secours d'urgence l'Agence canadienne de développement international a-t-elle expédiés?
  - 2. De quels ports ou aéroports a-t-on expédié les envois?
  - 3. Quels courtiers se sont occupés des envois?
- 4. Quels navires ou autres moyens de transport a-t-on utilisés pour expédier ces envois à l'extérieur du Canada?

(Le document est déposé.)

### LES AVIONS-ARROSEURS ÉTRANGERS DANS L'OUEST

### Question nº 90-M. Nesbitt:

- 1. A-t-on perçu des redevances ou des impôts sur les gains des propriétaires étrangers d'avions qui ont répandu des insecticides lors de la lutte contre les légionnaires dans l'Ouest du Canada en août dernier et, dans l'affirmative, combien de propriétaires étrangers d'avions ont acquitté ces impôts ou ces redevances?
- 2. Comment s'appellent les propriétaires et/ou les exploitants des avions étrangers susmentionnés?
- 3. Quelles étaient les marques étrangères d'immatriculation de ces avions?
- 4. A-t-on utilisé, à des fins commerciales, des avions étrangers qui n'étaient pas francs de droits, lors de ces travaux?
- 5. Les avions immatriculés aux États-Unis et portant les numéros a) N996X, b) N5251, c) N8665L, d) N8668L, e) N8556L, f) N7257V, étaient-ils francs de droits lors de leur participation au projet de lutte contre les légionnaires en Saskatchewan?
- 6. A-t-on obtenu des redevances de la part d'un certain M. Beattie de Tisdale en Saskatchewan au nom de la Singleton Flying Service de Port Pierre, South Dakota?

(Le document est déposé.)

#### LA FABRICATION DES FILS TEXTILES

### Question nº 116-M. Lambert (Bellechasse):

- 1. Le fil qui entre dans la production de produits textiles au Canada est-il fabriqué au Canada et, dans l'affirmative, quels sont le nom et l'adresse des compagnies qui le produisent?
- 2. Ces compagnies sont-elles en mesure de fabriquer ce fil en quantités suffisantes pour répondre aux besoins des usines canadiennes du textile?
- 3. Au cours de chacune des trois dernières années, certaines de ces compagnies ont-elles obtenu des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale ou du ministère de l'Industrie et du Commerce et, dans l'affirmative, lesquelles?